

RAPPORT N° 96/1-14
au Conseil Municipal

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE PIERRE LOTI
ET D'UNE PORTION DE LA RUE DU STADE DE L'EST A COMMUNE PRIMA**

La Rue Pierre Loti et une portion de la Rue du Stade de l'Est (environ 100 m) sont comprises dans l'emprise de la ZRHI de Commune Prima.

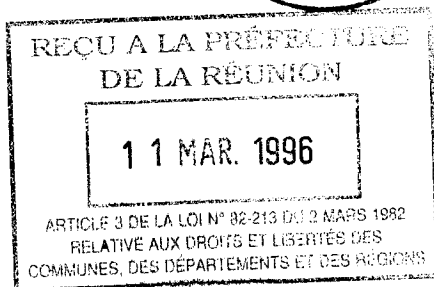
Classées respectivement dans la voirie communale par Délibérations du Conseil Municipal du 10 mai 1977 et du 20 octobre 1972, ces deux voies doivent maintenant être déclassées pour permettre à la Commune d'en céder l'emprise à la SEMPRO, aménageur de la zone.

L'enquête publique préalable au déclassement s'est déroulée du jeudi 7 au vendredi 29 décembre 1995 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part du public.

Aussi et compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement de la voirie communale de la Rue Pierre Loti et d'une portion de la Rue du Stade de l'Est.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/1-14
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 1996

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE DE LA RUE PIERRE LOTI
ET D'UNE PORTION DE LA RUE DU STADE DE L'EST A COMMUNE PRIMA**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur l'avis favorable du Commissaire Enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 7 au vendredi 29 décembre 1995 inclus ;

Sur le RAPPORT N° 96/1-14 du Maire ;

Vu le rapport de Jean IVOULA, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial du Chaudron, présenté au nom de la Commission Vie Quotidienne ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

Prononce le déclassement de la voirie communale de la Rue Pierre Loti et d'une portion de la Rue du Stade de l'Est (environ 100 m), à Commune Prima.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 MARS 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

